

FEDERATION DES EXPERTS-COMPTABLES RETRAITES
200- 216 rue Raymond Losserand
75014 PARIS

Procès-Verbal du 2 juin 2020

Le Conseil d'Administration de la Fédération ECR s'est réuni en VISIO CONFERENCE sur convocation de la présidence. La secrétaire a constaté la participation de 20 administrateurs et 4 invités sur 32 convoqués.

Le Conseil peut délibérer conformément à l'article 13 des statuts.

La Présidente rappelle l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation qu'elle a adressée à tous les membres de ce conseil à savoir :

ORDRE DU JOUR

- ◆ *Compte rendu du président*
- ◆ *Accueil du nouveau Président des PAYS DE LA LOIRE – Jacques BACHELIER-LUBIN*
- ◆ *Accueil du nouvel administrateur des PAYS DE LA LOIRE – Gilles LEPROUST*
- ◆ *Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 février 2020*
- ◆ *Mise à jour du fichier administrateurs au 2 juin 2020*
- ◆ *Mise à jour des statuts – transfert siège social*
- ◆ *Mise à jour des adresses postales et email des associations*
- ◆ *Circulaire nationale ECR 2020*
- ◆ *Circulaire régionale ECR 2020*
- ◆ *Développement des régions – changement de nom*
- ◆ *CAVEC actualités – Alain Rolland*
- ◆ *Relations associations des retraités et syndicats professionnels - Alain Rolland*
- ◆ *Assurance civile des associations régionales et de la fédération*
- ◆ *Congrès EC, IFEC et CSOEC 2020 et 2021- Michèle Rahier*
- ◆ *Activités des régions en 2020*
- ◆ *Compte rendu de la commission « SITE » - Bernard Mercier*
- ◆ *Compte rendu du COACHING - Alain Rolland*
- ◆ *Compte rendu de la commission « ECOUTE CONFRERES » - Bernard Unal*
- ◆ *Compte rendu de la commission DPREC – Jean Yves Menut*
- ◆ *Caisse Nationale de la Sécurité Sociale des Indépendants- Michel Havenel*
- ◆ *Trésorerie – Thierry Leprince*
- ◆ *Questions diverses*

♦ **Compte rendu de la Présidente**

Le Conseil d'Administration du 2 avril 2020 ayant été annulé en raison du confinement lié au COVID 19, Michèle Rahier a proposé qu'un nouveau Conseil se tienne le 2 juin 2020 en Visio conférence avec le logiciel ZOOM avec l'accord des administrateurs.

♦ **Accueil du nouveau Président des PAYS DE LOIRE – Jacques BACHELIER-LUBIN et du nouvel administrateur Gilles LEPROUST**

Au nom du Conseil d'Administration, Michèle Rahier souhaite la bienvenue à Jacques BACHELIER-LUBIN.

Jacques BACHELIER-LUBIN a été élu Président des Pays de Loire au lieu et place de Guy BRODU, qui est devenu vice-président et Gilles LEPROUST a été désigné comme administrateur de la Fédération ECR en remplacement de Joseph GARNIER.

Puis Jacques Bachelier-Lupin (67 ans, 3 enfants, à la retraite depuis 2014), remercie ses prédécesseurs et nous rappelle son parcours professionnel.

Associé du Groupe SOREGOR devenu TGS France, il en est resté 10 ans Directeur Général.

Par ailleurs :

- Il a été trésorier du Conseil Régional
le fait et le jeu politique l'intéresse (Il a été désigné mandataire financier du maire lors des dernières élections municipales)
- Il accompagne des jeunes mémorialistes.

♦ **Accueil du nouvel administrateur des PAYS DE LOIRE – Gilles LEPROUST**

Gilles LEPROUST, n'ayant pu se libérer pour ce Conseil, sera accueilli au prochain Conseil.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 février 2020**

Chaque participant a reçu le projet de procès-verbal préparée par la Secrétaire et revu par la Présidente. Le procès-verbal de la réunion du 4 février 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

♦ **Mise à jour du fichier des administrateurs**

Michèle Rahier a transmis le fichier à jour au 1^{er} juin 2020 et demande à chacun de vérifier les renseignements le concernant et de lui transmettre les modifications éventuelles.

♦ **Mise à jour des statuts – transfert du siège social**

Suite au déménagement du Conseil Supérieur au 200-216 rue Raymond Losserand – 75 004 Paris, le Conseil d'administration décide à l'unanimité des présents, de transférer le siège social de la Fédération à cette adresse à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'article 3 des statuts : Siège Social s'énonce ainsi :

Le siège social est fixé au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, 200-216 rue Raymond Losserand 75 014 Paris.

Le reste de l'article restant inchangé.

Le Conseil d'administration donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal du présent Conseil d'Administration à effet d'accomplir toutes les formalités afférentes à cette modification.

♦ **Mise à jour des adresses postales et email des associations**

Michèle Rahier a transmis le tableau reprenant les coordonnées des associations régionales adhérentes à la Fédération et demande de lui transmettre les modifications à faire.

♦ **Circulaire nationale ECR 2020**

La circulaire a été transmise à la CAVEC. Mr Giordano souhaite un courrier avec cet envoi prévu en principe en juin. Il semblerait que cette circulaire soit bloquée.

♦ **Circulaire régionale ECR 2020**

Un modèle de circulaire a été transmis aux associations régionales à envoyer aux actifs de plus de 62 ans via les Conseils Régionaux afin de faire connaître nos associations aux futurs retraités.

Tour de « table »

- ECR Auvergne (Alain Voisset) : jointe avec la circularisation des 300 confrères
- ECR Toulouse (Bernard Bouissou) : les actifs de + de 62 ans s'élèvent à 136 et reçoivent 2 fois par an le journal,
- ECR Languedoc Roussillon (via Bernard Unal et Albert Menon) : un article est paru dans le journal régional et l'envoi de la circulaire est en cours
- ECR Centre (Bernard Mercier) : lettre faite aux confrères qui sont sur le point de prendre leur retraite,
- ECR Picardie (Gilles Mercier) : information envoyée habituellement aux confrères qui sont radiés
- ECR PCV (Jean-Paul Moinard) : envoi du journal via le Conseil Régional, mailing au moment de l'AG,
- ECR Paris Ile de France (Alain Rolland) : envoi de la circulaire au Conseil Régional, à ce jour pas de nouvelle,
- AMECRA (Robert STEINMETZ) : envoi de la circulaire il y a 15 jours
- ECR Rhône-Alpes (Françoise Grisvard) : les nouveaux radiés sont systématiquement informés de l'existence de l'association. La circulaire a été transmise au Conseil Régional et doit être envoyée aux confrères concernés.
- ECR Toulouse Occitanie (Jean-Denis Coudenc) : précise que Toulouse envoie une circulaire en décembre 2019 aux actifs de + de 62 ans ; 13 actifs

- en cumul emploi-retraite ont adhéré à l'association à la suite de cette circulaire
- ECR Bretagne (Thierry Leprince) : la circulaire a été envoyée

♦ Développement des régions – changement de nom

A ce jour, 4 associations n'ont pas encore modifié leur raison sociale. 2 associations (AMECRA et AROEC) ont prévu cette modification à leur prochaine assemblée sur le 4^{ème} trimestre 2020.

♦ CAVEC actualités - Alain Rolland

Les différentes sections professionnelles de la CNAVPL ont mis en place dans le cadre de la pandémie des plans de soutien aux professionnels libéraux. Ils s'articulent autour de deux axes : un décalage des paiements de cotisations et des aides aux professionnels en difficulté.

La Cavec a décidé pour les affiliés qui le souhaitent de décaler le paiement des cotisations. Les modalités sont différentes selon le statut des affiliés (TNS en prélèvement mensuel ou non, employeurs) et sont détaillées sur le site de la Cavec. Mais pour faire simple les cotisations du second trimestre 2020 sont décalées et peuvent être réglées jusqu'en décembre 2020 avec étalement possible jusqu'en juin 2021.

Concernant les aides aux professionnels en difficulté le conseil de mars de la Cavec a décidé d'octroyer des aides exceptionnelles aux affiliés malades du Covid et aux nouveaux affiliés inscrits entre le 1/01/2019 et le 31/3/2020 en difficulté dans leur exercice professionnel. Aux affiliés en libéral un secours de 90 € par jour pendant 40 jours est accordé ainsi qu'une aide correspondant aux frais de garde engagés du fait de l'affection. Pour les salariés l'aide consiste à un complément aux IJ perçues pour atteindre les 90 € par jour pendant 40 jours et à l'aide des frais de garde.

Ces aides vont être complétées dans les prochaines semaines par un plan d'aides supplémentaires.

Vous avez pu constater que les sections de la CNAVPL ont communiqué largement sur leurs décisions d'aide à leurs affiliés. On peut citer :

La CARMF (médecins) : aide de 2 000 € à chaque affilié,

La CARCDSF (dentistes et sages-femmes) : aide de 4 500 € par affilié dentiste soit 166 Millions d'euros, et une aide de 1 000 € pour les sages-femmes soit 7 Millions d'euros,

La CIPAV : prise en charge de près de 1 900 € de cotisations par affilié soit au total 100 Millions d'euros,

La CNBF (avocats) une aide globale de 32 Millions d'euros accompagnée d'une baisse de 8% des cotisations pour les avocats en première, deuxième et troisième année,

Le RSI : une aide de 1 500 € pour perte de chiffre d'affaires plus une aide complémentaire de 2 000 à 5 000 € pour les indépendants en difficulté.

Alain Rolland souligne que la problématique de la Cavec est différente de celle des autres sections. En effet les experts-comptables n'ont pas arrêté de travailler, bien au contraire, et leurs difficultés, s'ils en ont, ne surviendront que plus tard du fait du non-recouvrement de leurs facturations ou du dépôt de bilan de leurs clients. Les situations vont en outre être très différentes selon les cabinets leur taille et leur type de clientèle. Il paraît pertinent d'aider principalement ceux qui sont en difficulté.

La Cavec doit aussi gérer son image et ne pas apparaître à ses affiliés et aux autres professions libérales comme ne faisant rien ou pas assez. Elle a en plus des affiliés du statut différent : les TNS et les salariés.

Elle va s'orienter sans doute vers :

- L'utilisation d'une part de l'augmentation de la dotation de l'action sociale du régime vieillesse de base décidée par la CNAVPL, à la demande des médecins, d'une enveloppe globale de 400 Millions d'euros et au titre de laquelle la Cavec devrait recevoir 7 Millions environ, soit 477 € par affilié. Ces 7 Millions doivent être utilisés avant le 31 décembre.
- La mise en place d'autre part d'une aide supplémentaire destinée aux affiliés en difficulté, forfaitaire sans doute pour les petits-revenus, et au cas par cas pour les autres en difficulté.

Jean-Paul Moinard évoque la nécessité de définir rapidement les critères qui seront retenus pour le versement d'une aide aux cabinets en difficulté. Il s'interroge sur la façon d'identifier les cabinets en difficulté qui n'oseront pas se manifester.

Alain Rolland précise qu'il est pratiquement impossible d'identifier les cabinets en difficulté qui ne se font pas connaître.

Les dotations devraient être prélevées normalement sur les réserves de la caisse. Les textes juridiques sont en cours d'élaboration par le gouvernement.

Il est rappelé le montant des dotations d'actions sociales qui ont été votées par le conseil d'administration s'élèvent au total à 981 000 € soit :

- Pour le Régime de Base : 143 000 € + une dotation complémentaire de la CNAVPL de 158 000 €,
- Pour le Régime complémentaire : 140 000 €,
- Pour le RID (Régime Invalidité Décès) : 540 000 €.

La crise financière qui a accompagné la crise sanitaire a eu sur les réserves de la Cavec une incidence jugée raisonnable puisque les réserves, immobilier compris, s'élevaient au 30 avril à 1 670 Millions contre 1 870 Millions au 31 décembre dernier, soit une baisse de 9,7%. Le CAC 40 a chuté dans la même période de près de 24%.

La Cavec comme tout propriétaire bailleur rencontre des difficultés pour recouvrer les loyers de ses locataires. Une stratégie de recouvrement et/ou d'accompagnement des locataires en difficulté est en cours de mise en place.

Vous pouvez constater que les sujets de préoccupation dus à la pandémie ne manquent pas pour notre caisse de retraite. Il faut y ajouter la nécessité d'être très

vigilant sur les textes que notre gouvernement soumet au vote du parlement et du sénat.

Très récemment un texte a été présenté (article 3 du projet de loi aux dispositions urgentes face à l'épidémie du Covid 19) autorisant, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat, le gouvernement à prescrire le dépôt sur le compte du Trésor des disponibilités « des personnes morales soumises aux règles de la comptabilité publique et d'organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ». La Cavec a pu obtenir le rajout à cet article de la mention : « à l'exclusion des organismes qui gèrent un régime de retraite ». Vous voyez combien il faut être vigilant et réactif à tout ce qui se passe susceptible de mettre en danger notre régime de retraite.

Dernier point la subvention que nous verse la Cavec va faire l'objet d'un nouveau contrat pour trois ans en conformité avec les exigences juridiques qu'il convient de respecter.

◆ **Relations associations des retraités et syndicats professionnels -Alain Rolland**

Alain Rolland avait souhaité que le sujet de la relation des associations de retraités et donc d'ECR avec les syndicats professionnels soit à l'ordre du jour du dernier conseil d'ECR le 4 février. En son absence à ce conseil, pour raison de grippe, notre présidente a préféré que ce sujet ne soit pas abordé. Il prend la parole et indique qu'il s'agit en fait de plusieurs faits qui se sont déroulés au sein de la Cavec.

Le premier fait remonte à la refonte des statuts de la Cavec fin 2017 mis à jour par l'arrêté de juin 2019 au cours de laquelle notre caisse des retraites avait la possibilité selon les textes d'avoir dans son conseil d'administration 30% d'administrateurs retraités (soit 6 sur 20) ce qui aurait donné une représentation proche de la réalité puisque les retraités (reversions comprises) représentent actuellement environ 36% des affiliés, en ligne avec la représentation nationale qui est de 17 Millions de retraités pour 30 Millions d'actifs soit aussi 36% du corps électoral.. Il n'en a rien été puisque quatre postes ont seulement été affectés aux retraités. Aux multiples questions posées aucune réponse satisfaisante ne m'a été donnée sauf in fine qu'il ne fallait pas « froisser les syndicats professionnels ».

Le deuxième fait intervient lors des candidatures aux élections de la Cavec. ECF a décidé de ne pas mettre dans sa liste la présidente de notre Fédération comme candidate à un poste de titulaire mais seulement à un poste de suppléante, aux motifs que le futur président venait de faire valoir ses droits à la retraite et donc était dans le collège des allocataires et que l'ancien vice -président ECF de la Cavec devait être reconduit. Ce fait traduit un manque de prise en compte de l'existence de nos associations et un manque de considération envers nos associations, notre fédération et ceux qui les représentent.

Troisième fait lors de la constitution du bureau de la Cavec. Il était annoncé qu'Alain Rolland serait reconduit comme vice-président par l'IFEC, en tant que représentant des retraités, cela avait été même annoncé par le président de la Cavec en séance d'un conseil sans que d'ailleurs Alain Rolland en ait été averti préalablement. Il en a été informé par la bande la veille au soir du Conseil nommant les membres du Bureau qu'il n'était pas au Bureau. Le président de l'IFEC au téléphone dans un premier

temps puis en rendez-vous ensuite lui a indiqué que le Bureau de l'IFEC ne voulait pas de retraités au Bureau de la Cavec, ce qui excluait en l'occurrence M. Giordano et lui-même. Il a été ajouté plus tard qu'il y avait assez de retraités coté ECF. Nouvel acte de mépris total envers les retraités, les associations de retraités et leurs représentants.

Les raisons de cela ?

Un manque de concertation et de communication entre les syndicats et l'ancien président de la Cavec ?

Des décisions mal préparées et prises au dernier moment ?

Un manque d'intérêt pour la Cavec ?

Un manque de respect envers les retraités ?

Un mépris et une ségrégation des seniors ?

Une non prise en compte de l'existence de nos associations et de notre Fédération ?

Un manque d'agressivité et de fermeté de notre Fédération au moment des élections ?

Sans doute un mélange de tout cela. Alain Rolland précise qu'il n'en reste pas moins que ce qui s'est passé ne peut rester à son avis sans réponse et réaction de notre part. Sont en jeu notre représentativité, notre crédibilité. Quelle réaction avoir ? Nationale et/ou régionale ? Qu'en est-il de l'ensemble des travaux et actions que nous réalisons bénévolement au profit de notre profession. ? Quelle réponse donner à la demande de Michel Giordano de nous associer au développement des services aux retraités de la Cavec ?

La parole est donnée aux administrateurs pour qu'ils puissent exprimer leur opinion.

Jean-Yves Menut rappelle qu'il souhaitait s'inscrire en candidat libre mais cela n'était pas possible dans la mesure où seuls les syndicats établissent des listes et ne souhaitent entendre parler des retraités. La Fédération ne représentant que 1800 retraités sur les 10000, se poserait un problème juridique si l'accès au fichier était refusé à une candidature libre.

Thierry Leprince souhaiterait qu'il y ait une commission retraités à l'IFEC et ECF.

Michèle Rahier rappelle qu'aujourd'hui, des relations existent avec les Syndicats lors des congrès, ce serait dommage qu'elles soient rompues.

Toutes ces interrogations seront sans doute débattues par le comité de rédaction.

Après plusieurs échanges la présidente décide de mettre au vote la décision de la Fédération de réagir aux faits qui se sont passés. Les administrateurs votent à l'unanimité cette décision.

Des discussions s'enchaînent ensuite sur quel type de réaction il convient d'avoir. Les administrateurs se mettent d'accord à l'unanimité sur l'envoi d'une lettre par la Fédération aux présidents des deux syndicats qui sera commentée lors d'un rendez-vous avec les deux présidents. Un comité de rédaction est constitué pour la rédaction de cette lettre : La présidente, Jean-Yves Menut, Thierry Leprince, Jean-Paul Moinard et Alain Rolland.

Une communication plus large dans les régions sera étudiée ultérieurement ainsi que la réponse qu'il convient de donner aux sollicitations de Michel Giordano pour aider la Cavec au développement des services aux retraités.

♦ **Assurance civile des associations régionales et de la fédération**

Alain Voisset propose qu'un contrat soit négocié pour toutes les associations régionales et la Fédération compte tenu des écarts importants constatés entre les contrats.

Alain Rolland, Bernard Mercier et Thierry Leprince se proposent de constituer un groupe de travail.

Dans un premier temps, demande à 2 ou 3 assureurs de faire des propositions pour les associations régionales et la fédération, confrontation avec les contrats existants puis choix à proposer au prochain conseil d'administration.

♦ **Congrès EC, IFEC et CSOEC 2020 ET 2021 – Michèle Rahier**

Tous les congrès ont été annulés en 2020 et sont reportés en 2021 dans les Mêmes lieux.

En 2021, Michèle Rahier va demander à tous les administrateurs de participer au moins à un congrès. La présence aux congrès permet de faire des rencontres et de faciliter des adhésions.

♦ **Activités des régions en 2020**

Toutes les associations ont annulé leurs activités et voyages suite au COVID 19.

♦ **Compte rendu de la commission « SITE » Bernard Mercier**

Le site est en place. Tous les articles retenus et validés sont systématiquement mis sur le site.

Le comité de rédaction et de relecture ne fonctionne pas encore (Bernard Bouissou, Michel Havenel, Bernard Mercier, Jean-Paul Moinard, Alain Rolland et Michèle Rahier). Une procédure simple de validation devrait être mise en place et approuvée par Michèle Rahier.

Un rapide sondage auprès des présents fait ressortir que seulement trois Administrateurs ont consulté le site plus de 10 fois depuis 3 mois.

Bernard Mercier propose de créer WhatsApp Admin pour informer les administrateurs de la mise sur le site d'un article. La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Au final : maintien sur **WatsApp de ECR Fédération Loisirs**
Création sur **WatsAPP de ECR Fédération Admin** réservé aux administrateurs titulaires et suppléants.

Actuellement aucune demande particulière n'a été faite à MOOBEE.
La modification de la charte graphique (coût 876 euros) n'a pas été demandée
Bernard Mercier, ayant découvert des options possibles se pose la question de demander la modification.
Alain Rolland demande que la modification de la charte graphique soit faite pour permettre de modifier, changer ce que l'on souhaite sans chercher.

♦ **Compte rendu du coaching mémoire – Alain Rolland**

Alain Rolland commente les tableaux qui ont été envoyés aux administrateurs.
Le nombre de coaching mémoire réalisés en 2019 s'élève à 110 contre 133 pour 2018 soit une baisse de 6%.
Cette baisse concerne principalement ECR Paris IDF et ECR Toulouse Occitanie. Seules ECR Rhône Alpes et ECR Pays de la Loire Marengo affiche une légère progression. On constate que les associations récentes ont du mal à démarrer le dispositif.

Sur les 110 coachings de 2019, 28 n'ont pas fait l'objet de dépôt de mémoire dans la session d'inscription. Les trois dernières années ce pourcentage de report (28/33%) est en augmentation. Le taux de reçus à la soutenance est de 79%.

La moyenne des notes des reçus n'est pas disponible car certaines associations n'ont pas communiqué leur statistique. Il leur est demandé de le faire le plus rapidement possible car cet indicateur est intéressant pour se situer par rapport à la moyenne nationale.

Pour l'année 2020 : en raison du Covid une seule session pour les épreuves du DEC est organisée par l'Education Nationale en octobre/novembre. La saison du coaching ne devrait pas en être affectée. A Paris 18 coachings ont seulement été réalisés pour la session de mai 2020.

♦ **Compte rendu de la commission « Ecoute Confrères » Bernard Unal**

Suite au départ de Bernard Unal, Michèle Rahier précise qu'il y a une commission le 24 mars 2020 en visio conférence. La prochaine aura lieu le 18 juin 2020 toujours en visio conférence. A ce jour aucun dossier ne nous est parvenu.

♦ **Compte rendu de la commission DPREC – Jean-Yves Menut**

Aucune modification n'a été proposée par les lecteurs du dossier patrimonial.
Le COVID 19 a fait qu'aucune demande de présentation du dossier n'a été faite par les associations.

Jean-Yves Menut rappelle les modalités de son intervention :

- Demande d'une heure d'intervention, pas de déplacement, le power point est transmis à l'association ; le power point permet de présenter le dossier patrimonial et précise à quoi il sert.
- Demande de 3 h d'intervention : présentation du dossier par Jean-Yves Menut puis ouverture sur l'analyse et la gestion patrimoniale avec rappel des différents régimes matrimoniaux, le dossier patrimonial n'étant qu'un outil permettant de prendre des décisions.
En cas de déplacement, prise en charge des frais de déplacement par la région demandeuse.

♦ **Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Indépendants – Michel Havenel**

RAS - absence de réunion

Jean-Jacques De Ronchi, médiateur pour les travailleurs indépendants, constate que beaucoup de dossiers arrivent.

♦ **Trésorerie – Thierry Leprince**

A ce jour:

- toutes les cotisations des associations sont encaissées sauf une,
- la subvention de la CNCC de 10000 euros a été versée
- 1/3 de la subvention de 18000 euros du Conseil Supérieur a été versée

♦ **Questions diverses**

Néant

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le 17 septembre 2020 à 9h 30 en principe par Visio conférence.

La Présidente

La Secrétaire